

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE
DES RELATIONS EXTERIEURES

MINISTRY
OF EXTERNAL RELATIONS

DIRECTION DES NATIONS UNIES ET DE
LA COOPERATION DECENTRALISEE

DEPARTMENT OF THE UNITED NATIONS
AND DECENTRALIZED COOPERATION

N° ¹DIPL/D3/SDUN /ESH

YAOUNDE, *le*

**DEFENSE DU RAPPORT CONSOLIDE VALANT 2^E ET 3^E
RAPPORTS PERIODIQUES DU CAMEROUN DEVANT LE COMITE
DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

~~DECLARATION~~ DECLARATION DU CHEF DE DELEGATION

NOVEMBRE 2011

Je vous remercie Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer ma satisfaction de voir renoué au bout de 10 ans, le dialogue entre le Cameroun et le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

Veillez ne point voir dans cette décennie de relative stagnation, une volonté du Gouvernement de mon pays de ne pas collaborer avec votre Comité, mais plutôt la conjonction d'un ensemble de facteurs exogènes qui n'ont pas permis au Cameroun d'informer le Comité au sujet des efforts et des avancées réalisés dans la mise en œuvre du Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

Monsieur le Président,

Distingués membres du Comité,

Le présent rapport fait l'état de la situation de l'environnement juridique camerounais d'application du Pacte. Il apporte des réponses aux recommandations faites par le Comité à l'occasion de la défense du rapport initial du Cameroun et présente, à travers une analyse systématique de la substance de chaque article, les efforts d'internalisation entrepris par le Gouvernement.

Son élaboration a suivi le canevas proposé par le Comité et une méthode participative intégrant la société civile et toutes les structures gouvernementales compétentes.

Il en ressort, **Monsieur le Président**, qu'au niveau juridique, le Cameroun, depuis son dernier rapport, a ratifié d'importants instruments internationaux en matière de droits de l'homme.

En ce qui concerne spécifiquement les droits économiques, sociaux et culturels, je voudrais signaler la ratification en 2002 de la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, en 2004 de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée, ainsi que de

deux de ses trois Protocoles additionnels visant l'un à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, l'autre le trafic illicite des migrants par terre, air et mer et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. En 2006 le Cameroun a adhéré à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la Diversité des Expressions Culturelles.

Au niveau africain peut être relevée la ratification en 2009 du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo), et en 2011, celle de la Charte Africaine de la Jeunesse.

Pour faciliter la mise en œuvre au Cameroun des Instruments internationaux, des textes et institutions ont été adoptés au niveau national. On peut citer parmi les textes les plus récents : la Loi n° 2010/011 du 13 avril 2010 portant promotion et protection des petites et moyennes entreprises ; la Loi n°2010/004 du 13 avril 2010 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 2004/016 du 22 juillet 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés qui renforce la conformité de la CNDHL avec les Principes de Paris en accordant une voix consultative et non plus délibérative, aux représentants du Gouvernement ; la loi n°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées ; la Loi n° 2009/004 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire qui permet un meilleur accès des plus défavorisés à la Justice par le paiement intégral ou partiel des frais y afférents.

Au niveau institutionnel, le Cameroun s'est doté notamment de deux importants textes visant à l'amélioration de la gouvernance nationale et de la gestion des affaires publiques. Il s'agit de la loi n° 2006/3 du 25 Avril 2006 relative à la déclaration des biens et du Décret n° 2006/88 du 11 Mars 2006 portant création de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC).

Monsieur le Président,

Depuis août 2009, le Cameroun a mis en place un nouveau cadre stratégique qui devrait lui permettre de donner une impulsion

supplémentaire à son développement, tout en lui permettant de mieux réaliser les droits économiques, sociaux et culturels de ses populations. Il s'agit du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

Le DSCE s'inscrit dans une vision partagée du Développement du Cameroun à l'horizon 2035 (Vision 2035), dont il couvre les dix premières années. Il met l'accent sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté.

Il vise trois objectifs principaux : porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; ramener le sous-emploi de à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ; et ramener le taux de pauvreté monétaire à 28,7% en 2020.

Pour ce faire, le Gouvernement se propose d'accélérer les réformes en cours et prendre toutes les dispositions nécessaires, afin que l'amélioration des performances économiques se traduise par des résultats concrets en termes de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et d'amélioration tangible des conditions de vie des populations, en insistant particulièrement sur les femmes et les jeunes.

Permettez-moi de m'apesantir sur ce qu'a accompli le Gouvernement camerounais dans ce cadre.

Dans le domaine de l'éducation, en 2000, le Chef de l'Etat a annoncé la gratuité de l'école primaire. Pour opérationnaliser cette mesure, le Gouvernement a institué la fourniture du paquet minimum. Il s'agit de matériels pédagogiques de première nécessité mis à la disposition des écoles primaires publiques pour leur permettre d'amorcer la rentrée des classe en attendant le décaissement des crédits de fonctionnement. Ce paquet minimum est financé par le Gouvernement à hauteur de 2 milliards de FCFA par an. Parallèlement, d'autres mesures d'encouragement de la scolarisation ont été retenues, notamment dans les zones d'éducation prioritaire. Rentrent dans ce registre, l'octroi de subventions de fonctionnement aux établissements scolaires privés, l'amélioration des infrastructures et le renforcement de l'offre d'encadrement pédagogique.

Je voudrais relever également l'adoption d'une politique du manuel scolaire qui favorise l'accessibilité et la disponibilité desdits manuels, ainsi que du matériel didactique pour les élèves et pour les enseignants. Le Gouvernement a également favorisé l'ouverture à la libre concurrence du marché du livre, pour combattre les pratiques inflationnistes et favoriser l'acquisition et la distribution des livres scolaires et manuels didactiques. Afin d'encourager la fréquentation scolaire et le maintien des élèves à l'école, dans les zones d'éducation prioritaire, l'Etat a mis en place des cantines scolaires qui permettent d'accorder aux élèves des écoles primaires des denrées alimentaires.

Dans l'enseignement supérieur, il me plaît de vous signaler la création le 14 décembre 2010 de l'Université de Bamenda, qui porte ainsi à huit, le nombre d'universités d'Etat au Cameroun.

Pour une éducation inclusive et non discriminatoire l'amélioration de l'offre d'éducation, la scolarisation des petites filles et des personnes handicapées, rentrent dans l'ordre des priorités gouvernementales.

Concernant les personnes handicapées, des mesures supplémentaires sont prises, notamment l'exemption totale ou partielle des frais scolaires et universitaires ; l'octroi des bourses, ainsi que la subvention par l'Etat des équipements destinés à l'encadrement des personnes handicapées à besoins éducatifs spéciaux ; l'octroi des bourses scolaires et universitaires aux élèves et étudiants handicapés et ceux nés de parents handicapés indigents ; l'élaboration d'un guide pratique sur l'accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures et édifices publics ou ouverts au public ; l'élaboration d'un Guide pratique sur l'accessibilité des personnes handicapées à l'éducation, support d'information, de sensibilisation, et outil de plaidoyer à l'endroit des familles, de la communauté et des décideurs.

Dans le domaine de la santé, outre l'adoption d'une loi-cadre et la définition d'une politique sectorielle en matière de santé publique, plusieurs actions ont été réalisées. Il s'agit, entre autres, de la poursuite du programme élargi de vaccination ; de la généralisation des vaccins contre l'hépatite B, la coqueluche, la diphtérie, tétanos et la poliomyélite ; de la création de 60 unités de prise en charge du VIH/SIDA et des maladies opportunistes et de la gratuité du traitement de la tuberculose

dans les centres hospitaliers publics et des antirétroviraux ; de l'amélioration de l'offre de soins en ce qui concerne le paludisme, à travers notamment la gratuité du traitement pour les enfants de moins de 5 ans.

En matière d'infrastructures sanitaires, on peut relever entre autres: la construction de l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Yaoundé, fruit de la coopération sino-camerounaise ; la construction en cours d'un hôpital de même nature à Douala ; la construction de 118 centres de santé intégrés ; la réhabilitation de 138 formations sanitaires dont 64 hôpitaux de district, 23 centres médicaux d'arrondissement, 98 centres de santé intégrés, 10 hôpitaux provinciaux, 3 hôpitaux centraux, 4 hôpitaux de référence ; la construction de 99 logements d'astreinte et de 137 forages d'eau équipés dans les établissements sanitaires.

Pour ce qui est de la lutte contre le VIH/SIDA, il y a lieu de relever que : 111 unités de prise en charge contre 65 en 2006 et 141 centres de traitement agréés ont été créés pour assurer une prise en charge adéquate des personnes vivant avec le VIH; Le coût des antirétroviraux (ARV) est passé de environ 1.200 USD en 2001 à la gratuité intégrale en 2007 ; le traitement par ARV est gratuit et disponible dans les formations hospitalières depuis le 1^{er} mai 2007 ; le test de dépistage du VIH est subventionné et depuis février 2007, le coût a baissé pour atteindre environ 6 USD.

Monsieur le Président,

Les crises financière et alimentaire que le monde a connues au cours des derniers mois ont mis en lumière la vulnérabilité du système économique et financier et accentué la précarité des pays en développement, fragilisant ainsi la jouissance de tous droits de l'homme des populations de ces pays.

Le Cameroun a subi de plein fouet les effets de la crise financière et ne s'en est, à ce jour, pas tout à fait remis. En effet, Du fait de cette crise, le Cameroun a enregistré en 2009 une diminution de ses recettes budgétaires hors financement de l'ordre de 14,2% par rapport à l'exercice 2008.

Les secteurs les plus touchés concernent les industries métallurgiques, le bois, le coton et l'hévéa, importants produits d'exportation du Cameroun, affectés par la baisse de la demande internationale.

Les conséquences de cette crise sont perceptibles par les populations. Le Cameroun connaît en effet un ralentissement de son activité économique qui se traduit en particulier par un renchérissement du coût de la vie et une augmentation du chômage, susceptibles de mettre en péril la paix et la stabilité sociale.

En février 2008, une crise alimentaire a entraîné des troubles sociaux.

En réponse à cette crise, le Gouvernement du Cameroun a adopté une série de mesures d'ordre économique et social. Ainsi, dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des populations, le Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- révision à la baisse de la hausse des prix des carburants : après avoir été augmenté de 16 FCFA le 1^{er} février 2008, (à 600 FCFA soit plus de 2,7%), le prix du litre de Super a été ramené fin février à 594 FCFA (soit une hausse définitive 1,7%), avec une annonce de refonte de la structure des prix des produits pétroliers ;
- réduction de 10 à 20% des droits de douane sur l'importation de certains ciments ;
- hausse des salaires des agents de l'Etat à hauteur de plus de 15% pour la rémunération de base et doublement du taux de l'indemnité de logement qui est passé de 10% à 20% du salaire de base. Le revenu des agents de l'Etat a de ce fait subi une augmentation de plus de 20% ;
- refonte des tarifs de l'électricité : la nouvelle grille tarifaire consacre une baisse de 25% pour les usagers modestes consommant moins de 100 Kwh par mois, compensée par une hausse des tarifs basse tension pour les usagers domestiques consommant mensuellement plus de 110 Kwh ;
- accord avec les opérateurs économiques privés en vue d'une meilleure maîtrise des prix des denrées de première nécessité.

Il s'est agi au cours de différentes rencontres entre le Gouvernement et le secteur privé, d'identifier les leviers qu'on pouvait actionner (impôts, taxe sur la valeur ajoutée, droits de douane) pour réduire le coût de la vie, tout en préservant les grands équilibres macro-économiques, afin de prévenir un éventuel dérapage budgétaire.

Pour pérenniser ces mesures, le Gouvernement a décidé de l'augmentation du SMIG, a créé la Mission de Régulation des Produits de grande consommation (MIRAP) et mis en place un programme de construction de 10.000 logements sociaux, entre autres.

Toutes ces mesures ont permis l'amélioration des conditions générales de vie des populations et la lutte contre la pauvreté.

Monsieur le Président,

Le Cameroun est attaché à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. A cet effet, il a adopté des actions en vue du redressement de l'économie nationale. Celles-ci se sont traduites, en particulier, par l'adoption de mesures budgétaires d'assainissement des finances publiques et de soutien accru aux secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé et l'emploi des jeunes.

Le Gouvernement camerounais, pour faire face au chômage et à la précarité des jeunes, a initié un vaste programme de recrutement dans la fonction publique. Depuis le lancement de celui-ci en 2006, 18.800 instituteurs vacataires de l'enseignement général en 2007 et 5 825 en 2008 ont été intégrés à la fonction publique camerounaise. Rentrent également dans ce cadre, le recrutement autorisé de 1000 enseignants dans les universités d'Etat; le recrutement définitif de 10.000 personnels temporaires et l'admission par voie de concours d'environ 4500 jeunes dans les domaines de l'administration générale, de la justice, de la diplomatie, de la santé, de l'informatique de la statistique, du génie civil et de l'armée.

De plus, en février 2011, le Gouvernement a lancé un nouveau programme qui a permis le recrutement de 25.000 jeunes dans les différents secteurs de la fonction publique.

L'accès à une alimentation de qualité à moindre coût est une préoccupation constante du Gouvernement de mon pays. C'est pourquoi, des mesures ont été prises pour lutter contre la vie chère et promouvoir la qualité des produits destinés à la consommation. Ces mesures incluent l'encadrement, par le Ministère du Commerce des prix des produits de grande consommation ; l'organisation des caravanes de ventes promotionnelles des produits de première nécessité ; la création de magasins témoins qui permettent la vente aux consommateurs à des prix de gros ; la redynamisation des marchés périodiques avec pour finalité la mise en place d'un pôle d'échanges et de ravitaillement des marchés des grandes villes ; la création de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) chargée de contrôler la qualité des produits mis sur le marché.

Au sujet du droit à l'alimentation, le Cameroun se réjouit de la perspective d'accueillir l'année prochaine M. Olivier de SHUTTER, le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit à l'Alimentation.

Monsieur le Président,

Distingués membres du Comité,

Voilà, très sommairement présenté, le rapport qui vous est soumis.

Je me réjouis déjà du dialogue franc et constructif que le Cameroun aura avec vous tout au long des sessions de travail qui vont suivre, en vue de l'amélioration de la mise en œuvre Pacte International sur les Droits Economiques, sociaux et culturels.

Les membres de ma délégation et moi-même, nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez bien solliciter du Cameroun.

Je vous remercie.